

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Aux P'tits Amours Inc.	Numéro de permis 2014734	Date d'inspection Le 13 août 2020	
Nom de l'établissement Garderie aux P'tits Amours Inc.		Numéro de téléphone (506) 783-7070	
Adresse 65 rue LaPlante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	17 juil. 2020	16 juil. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 juillet 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Sandra Guitard

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 juillet 2020

\_\_\_\_\_  
Date